

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 juillet 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Eric BLANC, Julia THOMSON, Patricia TONNELIER.

Pouvoirs : Carole GUINOT donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN
 Martin WYNIARD à Eric BLANC
 Catherine MIAILHES à Georges COMBES
 Patrice LABOULE à Gérard TARDIEU

-1- Projet d'aire de lavage : demande de subvention et plan de financement

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'aires de lavage pulvérisateur et machines à vendanger dans le cadre d'une concertation groupée avec les communes suivantes : PARAZA, CANET, VILLEDAIGNE, RAISSAC D'AUDE, MIREPEISSET, GINESTAS, VENTENAC MINERVOIS, SAINT NAZAIRE D'AUDE, SAINT MARCEL SUR AUDE.

Il indique que le taux d'aides publiques ne pourra dépasser le seuil de 80%, 20% restant à la charge des communes, le coût total du projet sera de 1.670.000 € HT. Il présente le plan de financement :

- 37% subventionné par l'Agence de l'eau. (sur 80 %)
- 63% subventionné par les fonds FEADER de l'Europe. (sur 80 %)
- 20% restant à la charge des 9 communes concernées par le projet. (sur 100%)

Les projets d'aires ne seront réalisés que dans le cas où la demande de subvention serait acceptée et obtenue, les 20% restant à la charge des communes seront réparti au prorata des surfaces agricoles cadastrales et que chaque commune devra prendre à sa charge la part qui lui incombera.

Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des aires de lavage, sous maîtrise d'ouvrage communale, tel que précisé ci-dessus.

-2- Hameau du Somail : Charte pour l'aménagement et la revalorisation touristique :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du document de travail élaboré par le Grand Narbonne qui présente la charte d'objectifs et d'engagements relative à la mise en œuvre du plan de référence pour "l'aménagement et la revalorisation touristique du Hameau du Somail-canal du midi"

Cette convention doit être signée par l'ensemble des parties concernées soit : VNF, Le Grand Narbonne, les communes de St Nazaire, Sallèles, Mirepeisset, St Marcel et Ginestas et le Syndicat du Hameau du Somail.

Le conseil approuve la charte présentée

-3- Location appartement de la Poste

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à l'aménagement des locaux acquis par la commune à la Poste, il reste au-dessus de l'agence postale un appartement actuellement en rénovation qui pourra être mis en location dès la fin des travaux courant 3^{ème} trimestre 2017

Il propose de louer ce logement et demande au conseil de déterminer les conditions de cette location.

Le Conseil décide de louer l'appartement situé au-dessus de l'agence postale dès sa remise en état pour un montant mensuel 450 € Hors charges.

-4- Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du 20 juin 2017 relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre des nouvelles compétences de la communauté d'agglomération, issues de la loi NOTRe : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité et promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Il indique que notre commune n'est pas concernée par ces nouveaux transferts et demande au conseil de se prononcer sur le rapport proposé.

Le conseil approuve le rapport proposé.

-5-- location du local du bureau de tabac

Monsieur le Maire rappelle au conseil suite à la décision d'achat du fonds de commerce du bureau de tabac, qu'il est nécessaire de louer le local. Cette location est indivisible du fonds. Il propose de reprendre le bail actuel du bâtiment qui abrite ce commerce, 2 place du Marché. L'immeuble appartient à M. Adolphe PEREZ qui accepte la signature d'un bail précaire pour la période de transition vers le nouveau local prévu. Le montant du loyer actuel est de 680 € mensuel.

Le conseil après délibération donne son accord pour la signature par la commune d'un bail précaire avec M. Adolphe PEREZ pour un montant mensuel de 680 €.

-6- Contrat de location gérance bureau de tabac

Monsieur le Maire indique au conseil que l'acte d'acquisition du fonds de commerce du bureau de tabac va être signé prochainement.

Il rappelle que ce fonds de commerce va être attribué en location gérance à Mme Carine MAYEUX épouse SEGUY.

Il présente un projet de contrat de location gérance, et indique que le montant de la location sera de 900 € mensuel.

Le conseil approuve le contrat de location gérance présenté, pour un loyer mensuel de 900 €

-7- Charte d'engagement pour le canal du midi

La présente charte a pour vocation à établir un socle commun d'engagements destinés à la préservation et à la mise en valeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, fondement de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle affirme la solidarité territoriale inhérente à cette inscription et concerne les démarches impactant le Canal du Midi engagées par chacun des signataires afin d'assurer une protection et une valorisation homogène, commune et durable sur l'ensemble du bien.

Elle propose de :

- ✘ PARTICIPER activement aux réunions du Comité de Bien du Canal du Midi
- ✘ INTÉGRER la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien « Canal du Midi » dans les démarches, initiatives et actions quotidiennes entreprises dans chacun des territoires traversés.
- ✘ PRENDRE PART activement à la mise en œuvre du Plan de gestion du Bien « Canal du Midi »
- ✘ CONTRIBUER de manière collective à la diffusion et à la mise en valeur des caractéristiques remarquables à l'origine de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien « Canal du Midi »
- ✘ CONCOURIR à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet culturel global et spécifique au Bien « Canal du Midi ».
- ✘ PARTICIPER à la co-construction et à la mise en œuvre de la Charte Paysagère, Architecturale et Urbaine.

Le Conseil approuve la charte d'engagement présentée.

La séance est levée à 19 H 30